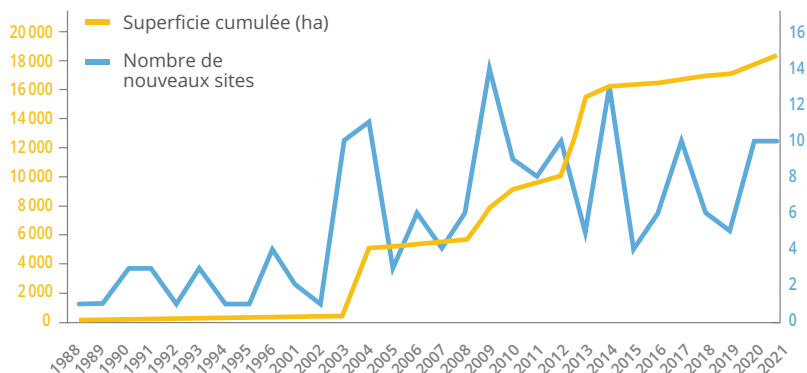


Bilan de la conservation volontaire en Estrie



ÉVOLUTION de la conservation volontaire en Estrie



D'une superficie de 1 285 761 hectares, la région de l'Estrie compte **171 sites protégés** par la conservation volontaire en terre privée. Les terres privées représentent 1 223 470 hectares, soit 95 % de la région. Les sites protégés représentent un total de **26 622 hectares** à ce jour. La majorité des sites sont concentrés dans le sud-ouest de la région. Les premières initiatives de conservation volontaire dans la région datent de 1988.

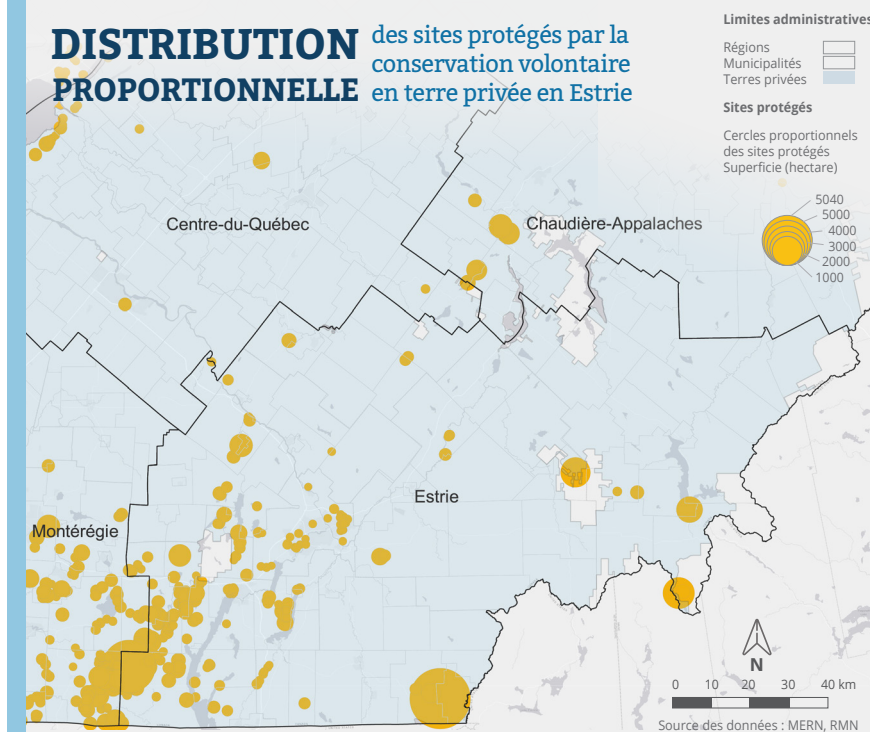
14%
Augmentation moyenne de la superficie protégée par an, depuis 1988

La conservation volontaire qu'est-ce que c'est ?

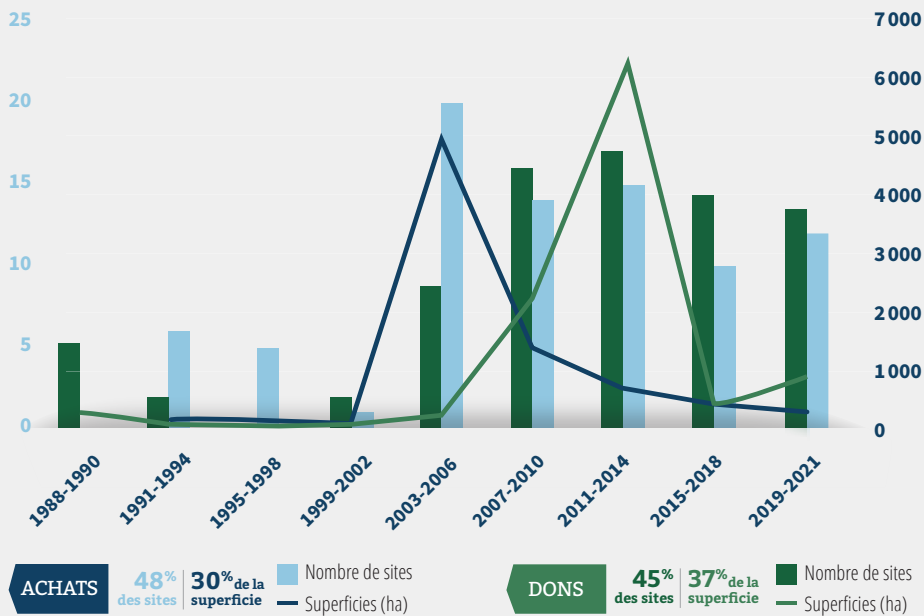
D'après le MELCC, la conservation volontaire exprime la prise en charge de la conservation du patrimoine naturel sur une **terre privée** par les gens qui en sont propriétaires, qui y habitent ou qui en profitent. La conservation volontaire est fondée, comme son nom l'indique, sur l'initiative et l'engagement d'une personne, soit d'un individu, soit d'une personne morale.

Tel que mentionné dans le portrait de la conservation volontaire au Québec, les **terres privées représentent 8 % du territoire**, et sont majoritairement concentrées dans le sud de la province. Bien que 17 % de tout le territoire de la province soit protégé, au **sud du 49° parallèle** c'est seulement **9 % du territoire** qui bénéficie de **mesures de conservation**. En effet, la vaste majorité des aires protégées se trouve dans le Nord, sur des terres publiques. Ainsi, en complémentarité avec les mesures de conservation relevant du gouvernement et grâce à la conservation volontaire, la protection de milieux naturels en terres privées contribue à la constitution d'un **réseau écologique résilient et représentatif**. Ceci est crucial, en particulier dans le sud de la province, où l'on retrouve la **plus grande concentration de biodiversité et d'espèces menacées** du Québec.

DISTRIBUTION PROPORTIONNELLE des sites protégés par la conservation volontaire en terre privée en Estrie



ÉVOLUTION des acquisitions et dons en conservation volontaire

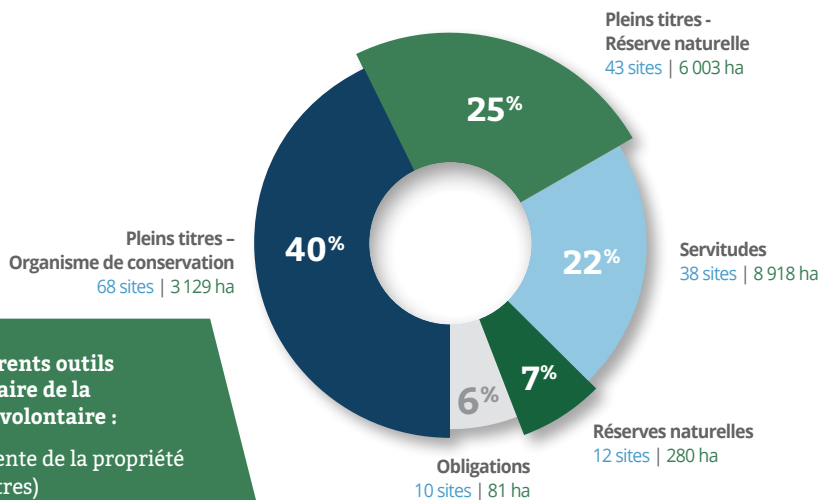


Depuis le début des efforts de conservation volontaire, 8 029 hectares ont été acquis. À cela s'ajoutent 10 107 hectares reçus en donation.

En près de 40 ans, c'est plus de **25 000 000 \$** qui ont été investis dans la conservation volontaire.

Ces chiffres sont sous-évalués, en effet certains propriétaires ont choisi de faire don d'une partie de la valeur du terrain. De plus, d'autres financements ont permis d'assurer l'intendance de ces sites. Malgré l'inflation et l'engouement pour les terres privées du sud du Québec, il est encourageant de constater que de plus en plus d'investissements dans la conservation sont faits.

DISTRIBUTION des sites protégés en fonction des types de protections



Il existe différents outils permettant de faire de la conservation volontaire. **En Estrie, l'outil le plus utilisé est le pleins-titres, pour 40 % des sites, soit 3 129 hectares.** Un plein-titre, c'est un site qui a été acheté ou donné à un organisme de conservation, une fiducie de conservation, ou un OBNL. Ces organismes sont garants de la protection à perpétuité du site.

Il faut préciser qu'une partie des sites peuvent être reconnus au Registre des aires protégées du Québec, sous la désignation de réserve naturelle (pleins titres - réserve naturelle : 25 % des sites pour 6 003 hectares).

D'autres réserves naturelles existent et sont, par exemple, l'initiative de municipalités ou d'individus privés (7 % des sites pour 280 hectares).

Enfin, les servitudes permettent, par un don ou un achat, de demeurer propriétaire d'un site tout en assurant la protection à long terme du site (servitude : 22 % des sites pour 8 918 hectares).

Il existe différents outils légaux pour faire de la conservation volontaire :

- Don ou vente de la propriété (pleins titres)
- Servitude de conservation (don ou vente)
- Réserve naturelle
- Ententes et obligations de conservation

Pour en apprendre plus, n'hésitez pas à visiter le rmnat.org

Pour joindre le Réseau de milieux naturels protégés

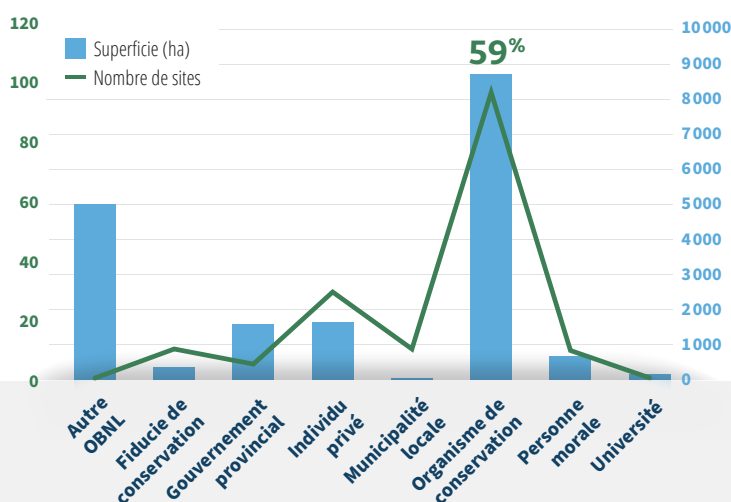
www.rmnat.org | info@rmnat.org
514 489-6929

En 2020, la municipalité d'Eastman a décidé d'aider financièrement l'organisme Corridor Appalachien pour l'acquisition d'une propriété de 442 hectares, connue sous le nom d'aire protégée Khartoum-Simard, afin de s'assurer que les nombreux milieux humides qui s'y trouvent soient protégés de tout développement domiciliaire. Un montant de près de 200 000 \$ a été attribué à l'organisme afin de pouvoir sauvegarder ces terrains. Un projet d'ouvrir la propriété aux citoyens pour des activités de marche ou raquettes dans les sentiers existants est en cours.

- Nathalie Lemaire, Mairesse d'Eastman.

DISTRIBUTION des sites protégés en fonction des...

Types de propriétaires

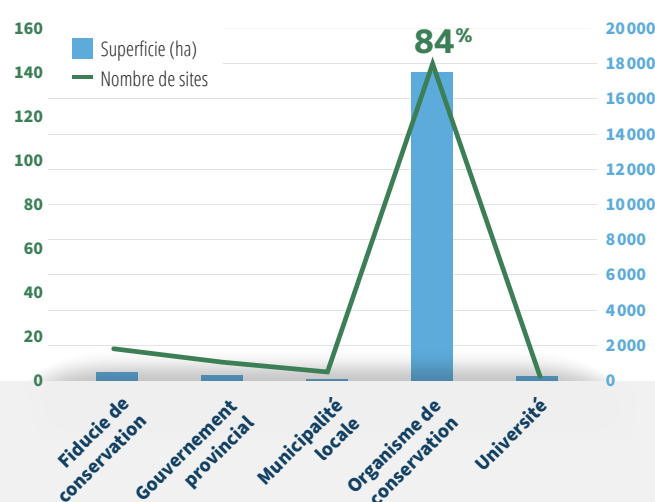


Les acteurs de la conservation sont très dynamiques en Estrie. En effet, ils sont **gestionnaires de 17 550 hectares¹** soit 84 % du total des sites protégés. De plus, ils sont **propriétaires de 8 744 hectares²**, soit 59 % des sites.

Les efforts des organismes de conservation ne seraient pas possibles sans l'implication des individus privés et des municipalités locales. En effet, un individu privé peut vendre, donner ou rester propriétaire d'un terrain, et participer aux efforts de conservation volontaire.

1. 3 % des sites sont en cogestion entre un organisme de conservation et une municipalité locale, le gouvernement, ou un autre OBNL
2. 2 % des sites sont en copropriété entre un organisme de conservation et une municipalité

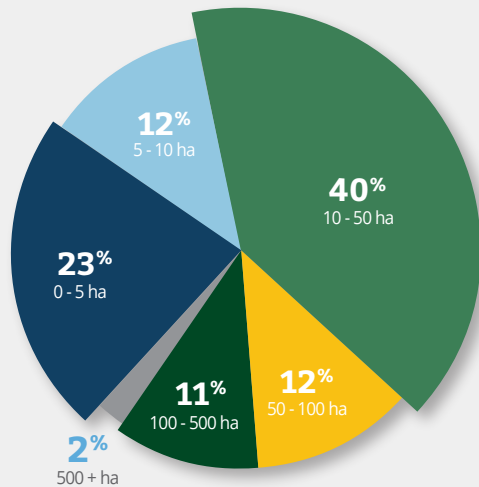
Types de gestionnaires



Les **individus privés en Estrie sont des acteurs clés, qui sont propriétaires de plus de 1 634 hectares soit 18 % des sites protégés** par la conservation volontaire.

Aussi, une municipalité peut acheter un terrain pour en faire don à un organisme de conservation. Elle peut aussi rester propriétaire et s'engager en conservation volontaire en laissant la gestion du site à un organisme de conservation. Dans la région de l'Estrie, **les municipalités locales sont propriétaires de 81 hectares, soit 6 % des sites protégés** par la conservation volontaire.

SUPERFICIE des sites protégés



La majorité des sites protégés sont inférieurs à 50 hectares (75 %). Il y a 23 % des sites qui sont inférieurs à 5 hectares.

Ceci reflète la situation du sud du Québec où le territoire est très développé et fragmenté en de nombreuses petites propriétés. La stratégie à long terme de la conservation volontaire permet la protection de plusieurs sites de petite taille, afin de constituer des noyaux de conservation ou de relier entre eux des sites protégés de plus grandes superficies. Il s'agit d'un élément essentiel pour le maintien de la biodiversité.

75 % des sites protégés sont inférieurs à 50 ha.

Organismes de conservation en Estrie

Plus de **26 organismes** de conservation œuvrent en Estrie ! Retrouvez-les sur l'onglet [trouver un organisme](#) sur le [Répertoire](#) en ligne.



Depuis plusieurs années, le Réseau de milieux naturels protégés travaille à recenser les sites protégés en terres privées. Ces données sont accessibles dans le **Répertoire des sites de conservation volontaire du Québec**, un outil cartographique pour tous ceux qui s'intéressent à la conservation ou à l'aménagement du territoire, disponible en ligne sur lerepertoire.org. Le Répertoire vise à valoriser les initiatives citoyennes, communautaires et municipales pour la protection de la biodiversité et permet de dresser le portrait de la conservation volontaire au Québec.



LE RÉPERTOIRE DES SITES DE CONSERVATION VOLONTAIRE DU QUÉBEC DÉNOMBRE

1 481 SITES PROTÉGÉS

70 616 HA PROTÉGÉS

LE RÉGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES DU QUÉBEC RECENSE

27,1 MILLIONS D'HECTARES

D'AIRES PROTÉGÉES

Photo : Jacques Sztuke | Estrie

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Source : Répertoire des sites de conservation volontaire, Décembre 2021
Analyse et rédaction : Réseau de milieux naturels protégés
Conception graphique : Aurélie Bélanger

Date : Automne 2022

Toute reproduction totale ou partielle est permise à condition de citer la source.